

**Extrait du Registre des Délibérations
 du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

SEANCE DU 17 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept mars à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 10 mars 2023

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents : CA Saint-Lô Agglo : M. Claude JAVALET, M. Éric FOLLAIN, M. Jacques CLAIRAUX, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, M. Jean-Yves LETESSIER, Mme Evelyne MASSICOT, M. Philippe BRIARD, Mme Sylvie LEBLOND, Mme Virginie METRAL, M. Jérôme VIRLOUVET M. Michel RICHOMME, suppléant Mme Nicole GODARD	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Charly VARIN, M. Samuel PACEY, M. Michel LHULLIER, M. Pascal RENOUF	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Aurélie GIGAN, Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES, M. Loïck ALMIN		
CC Baie du Cotentin : Mme Marie-Agnès HEROUT, Mme Chantal LELAVECHEF	X	X
Pouvoirs : M. Denis LECLUZE a donné pouvoir à M. Laurent PIEN (Saint-Lô Agglo) ; M. Nicolas GUILLAUME a donné pouvoir à M. Charly VARIN (Villedieu Intercom)		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, Mme Céline LAUTOUR, M. Michel LEBLANC, Mme Valérie MILLOT (CC Baie du Cotentin) ; M. Loïc RENIMEL, Mme Lydie BROTON, M. Patrick SIMON, M. Valentin GOETHALS, Mme Morgane BUISSON, M. Antoine AUBRY (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Jean LE BEHOT (CC Villedieu Intercom) ; M. Damien PILLON (CC Côte Ouest Centre Manche)		
Nb de délégués en exercice : 38	32	
Nb de délégués titulaires présents : 23	18	
Nb de délégués suppléants présents : 1	1	
Nb de pouvoirs : 2	2	
Nb de votants : 26	21	

Mme Virginie METRAL a été désignée secrétaire de séance.

DEL-2023-07 : Approbation du compte de gestion 2022

VU les articles L.5211-1 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Président informe le Comité Syndical que le compte de gestion établi par Madame l'Inspectrice Principale des Finances Publiques de Saint-Lô pour l'année 2022 est conforme au Compte Administratif de la même année.

Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	7 750 109,35	23 528 598,52	31 278 707,87
Titres de recette émis (b)	6 285 838,35	38 624 537,26	44 910 375,61
Réductions de titres (c)		18 525 960,47	18 525 960,47
Recettes nettes (d = b - c)	6 285 838,35	20 098 576,79	26 384 415,14
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	7 750 109,35	21 247 888,11	28 997 997,46
Mandats émis (f)	6 150 504,13	20 808 451,88	26 958 956,01
Annulations de mandats (g)	3 306,00	1 059 891,61	1 063 197,61
Depenses nettes (h = f - g)	6 147 198,13	19 748 560,27	25 895 758,40
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	138 640,22	350 016,52	488 656,74
(h - d) Déficit			

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical approuve le Compte de Gestion de Madame l'Inspectrice Principale des Finances Publiques pour l'année 2022.

Ainsi délibéré en séance,
Le 17 mars 2023

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,

Virginie METRAL

Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **29 MARS 2023**

Mis en ligne le : **30 MARS 2023**